

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 2 JUIN 2020**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, deuxième jour du mois de juin deux mille vingt, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient avec des membres du comité administratif présents physiquement et en conférence téléphonique.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien et M. Marco Savard pour M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, ce dernier ayant été sanctionné par la Commission municipale du Québec pour une durée de 95 jours à compter du 6 mai 2020.

En conférence téléphonique : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs en visioconférence : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes en personne : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1951-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1952-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mai 2020 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

CAPV2020-06-02

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Modifications

A) Règlement 562

A.1 Rapport de la consultation publique

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020 modifiant les règles usuelles de consultation publique, le projet de règlement 562 a fait l'objet d'un appel de commentaires écrits affiché le 9 avril 2020 sur le site web de la MRC du Haut-Richelieu et publié le 16 avril 2020 dans le journal *Le Canada Français*. Toute personne a eu la possibilité de transmettre des commentaires écrits jusqu'au 30 avril 2020 par courriel à l'adresse info@mrchr.qc.ca, via le site web de la MRC à l'adresse www.mrchr.qc.ca/nousjoindre.php, par la poste au 380, 4e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 1W9 ou par télécopie au 450-346-8464. En date du 1^{er} mai 2020, aucun commentaire n'a été reçu à l'intérieur des délais impartis.

A.2 Adoption du règlement

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 562 modifiant le schéma d'aménagement et de développement relatif à une correction des limites de la plainte inondable pour le lot 4 549 339 situé sur la rue Bachand à Saint-Jean-sur-Richelieu.

A.3 Document indiquant la nature des modifications - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 562.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Projet Fruigumes - Demande d'aide financière - Rencontre

Les membres du comité administratif suggèrent de rencontrer les représentants du Comité de saine alimentation porté par le Centre d'entraide régional d'Henryville le 10 juin 2020, à compter de 18h45 relativement à la demande d'aide financière déposée pour un montant de 20 000\$.

2.2 FRR - Volet 3

Le directeur général soumet une missive du MAMH, laquelle confirme que la MRC du Haut-Richelieu bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 427 956\$ pour 5 ans, totalisant 2 139 780\$ sur la période de 2020-2024 et ce, dans le cadre du partenariat établi avec le Gouvernement. Cette subvention vise les projets « Signature innovation » de la MRC pour développer ou consolider son identité territoriale de façon novatrice à partir d'un domaine d'intervention qu'elle identifiera.

2.3 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham - Versement

1953-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le versement d'une somme de 5 418\$ au Comité Pro-piste, considérant l'ouverture de la piste cyclable un mois avant la période initiale et ce, dû à la pandémie causée par la COVID-19;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

CAPV2020-06-02

M. Patrick Bonvouloir quitte la salle de réunion pour quelques instants et réintègre les délibérations.

2.4 Projet Vie de quartier - Aide financière

CONSIDÉRANT QUE le journal *Le Canada Français* propose l'édition d'un cahier spécial pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE 25 000 exemplaires seront imprimés;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité disposera d'une page pour s'adresser aux citoyens et contiendra également un mot du maire, les projets futurs, la mise en valeur d'éléments patrimoniaux ou touristiques, etc.;

EN CONSÉQUENCE;

1954-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le versement d'une aide financière de 7 000\$ pour la conception du Cahier La vie de quartier à être édité par le journal *Le Canada Français*;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin puisés à même le poste 1-02-110-12-310.

ADOPTÉE

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Acquisition d'actions « D » de Compo-Haut-Richelieu inc.

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'acquisition de 3 000 000 \$ d'actions « D » de Compo-Haut-Richelieu inc. d'une valeur de 1\$ chacune pour l'acquisition de bacs bruns.

APARTÉ Félicitations adressées au personnel de Compo-Haut-Richelieu inc.

1955-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QU'une lettre de remerciements et de félicitations soit adressée à l'ensemble du personnel de Compo-Haut-Richelieu inc. pour le professionnalisme avec lequel ils ont repris les opérations auprès de la clientèle dans le cadre de la pandémie, le tout s'étant avéré difficile et ardu dans ce contexte.

ADOPTÉE

3.2 Compensation pour la collecte sélective - Répartition

Considérant les augmentations de coûts pour la collecte sélective suite à la crise mondiale des marchés des matières recyclables de même que la mise en œuvre du projet de collecte des matières organiques, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à établir que la répartition de la somme reçue par Collecte sélective Québec pour la compensation de la collecte sélective des matières

CAPV2020-06-02

CAPV2020-06-02

recyclables à chaque année se répartisse comme suit : 2 M\$ répartis à l'ensemble des 12 municipalités participantes au prorata des unités de collecte et la conservation du résiduel dans le surplus réservé de la MRC pour les « projets spéciaux de la Partie III - Gestion intégrée des matières résiduelles ».

4.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

4.1 Révision

4.1.1 Consultation publique et nominations

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la consultation publique sur le projet de modifications du SCRI de 2^e génération, laquelle se déroulera du 11 juin 2020 au 6 juillet 2020 par appel de commentaires, considérant le contexte de pandémie causé par la COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020. Par ailleurs il est recommandé que les membres du comité administratif constituent la Commission de consultation. Le tout sera entériné par résolution au cours de la séance régulière du 10 juin 2020.

4.1.2 Projet de modifications du SCRI de 2e génération - Adoption

Il est recommandé de procéder à l'adoption du projet de modifications du SCRI de 2^e génération. Cette version sera soumise à la consultation publique. Ultérieurement, soit au mois de juillet, la version finale sera proposée pour adoption aux membres du conseil.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 juin prochain.

5.1.2 Remplacement par intérim - Ajustement de salaire

CONSIDÉRANT QUE Mme Michelle Chabot assume le poste d'aménagiste par intérim pour la période de congé de l'urbaniste;

EN CONSÉQUENCE;

1956-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise l'augmentation du taux horaire de Mme Michelle Chabot à raison de 3,64\$ l'heure et ce pour la durée du congé de l'urbaniste de la MRC;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, se retire des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au dossier de renouvellement de contrat pour le service de conciergerie.

CAPV2020-06-02

5.1.3 DIHR - Service de conciergerie - Renouvellement

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à renouveler le contrat de service de conciergerie réalisé par DIHR à raison de 22 118,40\$, taxes en sus pour la conciergerie et 4 608,00\$, taxes en sus, pour les travaux annuels. Ce renouvellement sera effectif du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021.

M. Patrick Bonvouloir reprend son siège.

5.1.4 Règlement 550 - Avis de motion

Considérant qu'aucun ajustement n'est intervenu depuis 2005, les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de modifier le règlement 53 constituant le comité administratif relativement aux pouvoirs de dépenses du comité administratif (de 10 000\$ à 20 000\$). Cette orientation actualise les pouvoirs aux prix contemporains et allège l'administration.

5.1.5 Règlement 551 - Avis de motion

Considérant qu'aucun ajustement n'est intervenu depuis 2005, les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de modifier le règlement 265 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu relativement à l'établissement du pouvoir de dépenses (de 5 000\$ à 10 000\$). Cette orientation actualise les pouvoirs aux prix contemporains et allège l'administration.

5.2 Divers

5.2.1 LPTAAQ - Modernisation

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Rouville afin que la LPTAAQ considère les avis de conformité aux schémas d'aménagement dans le cadre de demandes d'autorisation présentées devant elle et ce, particulièrement en ce qui a trait aux activités agrotouristiques.

5.2.2 Séances publiques sans assistance

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'interdiction de rassemblement;

EN CONSÉQUENCE;

1957-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE les membres du comité administratif confirment que les séances du comité administratif de même que les séances ordinaires et extraordinaires du conseil se tiennent sans assistance, le tout rétroactivement au 26 avril 2020.

ADOPTÉE

6.0 COURS D'EAU

6.1 Cours d'eau Deslauriers et sa branche 1 - Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville

6.1.1 Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellet, ing., de la firme ALPG consultants inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Deslauriers et sa branche 1 situés sur le territoire des municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville.

6.1.2 Entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville, le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans le cours d'eau Deslauriers et sa branche 1 situés en les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville.

6.2 Ruisseau Hood, branche 25 - Saint-Jean-sur-Richelieu et Mont-Saint-Grégoire - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Charles Fortier, ing., de la firme Tetra Tech QI inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 25 du ruisseau Hood située sur le territoire des municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Mont-Saint-Grégoire.

6.3 Station de pompage Lamoureux - Autorisation

CONSIDÉRANT les travaux actuellement réalisés pour la reconstruction de la station de pompage Lamoureux suite à un incendie;

CONSIDÉRANT QUE les puits de pompage sont endommagés;

EN CONSÉQUENCE;

1958-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC autorise la réparation des puits de pompage de la station Lamoureux pour un maximum de 10 000\$, taxes incluses;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

CAPV2020-06-02

7.0 **VARIA**

7.1 **Félicitations adressées à M. Gilles Bérubé, journaliste**

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Bérubé a réalisé 40 ans de carrière journalistique;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a couvert l'ensemble des événements, réunions, dossiers régionaux au sein de la MRC du Haut-Richelieu depuis 1982;

EN CONSÉQUENCE;

1959-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu félicite chaleureusement M. Gilles Bérubé pour tout le travail accompli dans sa carrière et particulièrement pour la couverture des dossiers régionaux de la MRC;

DE FÉLICITER ce dernier pour son professionnalisme et son assiduité au cours de toutes ces années.

ADOPTÉE

8.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1960-06-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 juin 2020.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier